

Tableau 12 : [Nomination professeur émérite](#)

Ordre de présentation des documents
Le titre de professeur émérite, que l'Université décerne en reconnaissance de services exceptionnels, est une très haute distinction qui ne peut être obtenue que sur présentation d'un dossier justificatif. Si le département décide, avec l'accord du professeur, de présenter une demande de titre de professeur émérite pour le professeur admissible, le dossier de justification, qui demeurera confidentiel tout au long de la procédure, devra comprendre :
✓ Une lettre de recommandation de la direction du département mettant en relief le caractère exceptionnel du dossier du professeur. Cette lettre constituera la base du plaidoyer que la doyenne ou le vice-doyen affaires professorales et développement pédagogique et professionnel fera devant le comité de l'éméritat du Conseil de l'Université;
✓ Le <i>curriculum vitae</i> à jour du professeur, faisant la synthèse de ses activités par volet (enseignement, recherche, rayonnement et contribution à l'institution), en débutant par les activités les plus récentes. Notez qu'un rôle administratif éminent ne saurait à lui seul fonder l'octroi du titre;
✓ Lettres de recommandation provenant de l'externe;
✓ Une lettre du professeur (présentation de son dossier).

- Le département est responsable de la conservation de l'original du dossier
- 1 copie recto-verso, perforée, non brochée
- Numérisation :
 - Numériser en basse résolution (max 10Mo)
 - Supprimer les pages blanches
 - Le document numérisé doit être présenté exactement dans le même ordre que le document papier
- Enregistrement de la demande dans le dossier du partage sur DocUM :
 - Fichier 1 : **Nom_Prenom_emeritat_annee**
- Prévoir un délai de quelques semaines à quelques mois pour le traitement du dossier selon le calendrier et les différentes instances facultaire et universitaire

À toutes fins utiles, veuillez trouver ici la [Politique sur l'Honorariat et l'Éméritat de l'Université de Montréal](#).

La date limite du dépôt du dossier de nomination à titre de professeur émérite est communiquée chaque année au mois de février par le vice-décanat aux affaires professorales.